République Française COMMUNE DE LES LECHES

Nombre de membres en	Séance du 14 juin 2024			
exercice: 11	L'an deux mille vingt-quatre et le quatorze juin l'assemblée régulièrement convoquée le 10			
	juin 2024, s'est réunie sous la présidence de			
Présents: 8	Sont présents: Odette CHAIGNEAU, Philippe GEORGES, André GABARD,			
	Marie-Thérèse CRESTIA, Philippe CHUPEAU, Michel VANHOLDERBEKE, Monique			
Votants: 8	GAUFFRE, Ludovic GUIONIE			
	Représentés:			
	Excuses: Yaël REY, Carine DUFOUR, Charlène SURGET			
	Absents:			
Secrétaire de séance: Monique GAUFFRE				

Objet: MONTANT DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC 2024 PAR LES OUVRAGES DES RESEAUX PUBLICS DE TRANSPORT E DE DISTRIBUTION PUBLIQUE - DE 2024 24

Madame le Maire porte connaissance au Conseil du décret n°2002-409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité. Il propose au Conseil :

de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum ; que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédent la publication de l'index connu au 1er janvier ou tout autre index qui vient lui être substitué ;

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, et après en avoir délibéré :

Adopte les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité et dit que pour 2024 qu'elle sera de 239 euros.

Objet : PROJET D'IMPLANTATION D'UNE CENTRALE SOLAIRE SUR LA COMMUNE DE LES LECHES PAR LA SOCIETE RWE RENOUVELABLES FRANCE - DE 2024 25

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'implantation d'une centrale solaire sur Combe de Cosse par la société RWE Renouvelables France.

Le Conseil Municipal note une implantation à la fois sur une surface non boisée et une surface boisée. Concernant la surface boisée, il demande un complément d'informations avant de se prononcer sur ce projet.

Délibération ajournée.

Objet: POLICE PUBLICITE EXTERIEURE - DE 2024 26

Vu l'article 17 de la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 qui transfère la police de publicité extérieure aux collectivités, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de conserver ce pouvoir de police au sein de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, souhaite conserver ce pouvoir de police au sein de la commune.

Objet: VOTE DM2 - DE 2024 27

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT:			DEPENSES	RECETTES
615221	Entretien, réparations bâtiments publics		-45152.24	
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants		1000.00	
74111	Dotation forfaitaire des communes			217.84
75888	Autres			-44370.08
		TOTAL:	-44152.24	-44152.24
INVESTISSEMENT:			DEPENSES	RECETTES
2031	Frais d'études		-3676.00	
21316	Equipements du cimetière		102.00	
21318	Autres bâtiments publics		-433.00	
2151	Réseaux de voirie		4007.00	
		TOTAL:	0.00	0.00
		TOTAL:	-44152.24	-44152.24

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Objet: VENTE DE BOIS - DE 2024 28

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal que des peupliers sur des terrains communaux doivent être abattus. L'entreprise qui a été mandatée pour couper les arbres propose de les acheter pour 406.16 €.

Le Conseil Municipal trouve que ce montant est justifié et dit que l'imputation des 406.16 € se fera au compte 7023 du budget communal.

<u>Objet : ACCOMPAGNEMENT SUR L'APPLICATIF BASE ADRESSE LOCALE PAR L'ATD24 - DE 2024 29</u>

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que l'Agence Technique Départementale a aidé la commune pour la création de l'adressage et que maintenant il faut se prononcer sur la suite à donner quant à la mission de l'ATD24.

Après en voir délibéré, le Conseil Municipal, mandate Madame le Maire pour signer la convention entre l'ATD24 et la commune dans l'accompagnement sur l'applicatif Base Adresse Locale.

Objet: QUESTIONS DIVERSES

- Travail sur la convention de mise à disposition de la salle Coeur de village aux associations.
- Prime CIA (exceptionnelle) Agent à la voirie conduisant des engins pour travaux sous la halle photovoltaïque.
- Repas citoyen des habitants le 11/08/2024 à 12h (gratuit pour les enfants de moins de 12 ans et pour les séniors à partir de 65 ans sinon 10€)

Apéritif - Paëlla - Salade - Fromage - Desserts variés / Rosé Inscription avant le 1er août

- Formation du bureau pour les élections législatives